Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.12.16 15:52:54 +01'00'

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/09-12-2025/Q11

Date de convocation : 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis (sauf aux questions 2 et 3), Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme RICHOMME Liliane : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme MATON Audrey : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine

Membre absent :
M. COLLIN Denis (aux questions 2 et 3)

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE RÉUNION SITUÉE DANS LES LOCAUX DU 66 BOULEVARD JEAN JAURES A CAUDRY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « APAJH DU NORD » – APPROBATION

Madame Patricia NAVEZ, Conseillère Municipale, expose :

Dans le cadre du dispositif des accueils collectifs intégrés, l'APAJH du Nord a besoin d'un local afin d'assurer l'accueil d'un groupe d'adolescents en attente de positionnement dans les collèges de la Ville.

Une salle de réunion de 45 m2 est disponible dans les locaux communaux sis 66 boulevard Jean Jaurès à Caudry.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE

Compte tenu de l'intérêt général de la mission de l'APAJH, Madame NAVEZ propose la mise à disposition gratuite de cette salle. Une convention de mise à disposition (dont le projet est ci-annexé) sera conclue entre les deux parties du 1er janvier au 24 juillet 2026.

Madame NAVEZ propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association APAJH du Nord, ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRULANT ne prend pas part au vote

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
15 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE

CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

CONVENTION PORTANT MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DANS L'ENCEINTE DE L'IMMEUBLE 66 BOULEVARD JEAN JAURES À CAUDRY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « APAJH DU NORD »

Entre les soussignés :

La ville de CAUDRY dont le siège est situé Place du Général de Gaulle BP 10199 59544 CAUDRY cedex, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric BRICOUT, agissant aux présentes conformément à la délibération du Conseil Municipal n°DST 09-12-2025/Qxxx du 9 décembre 2025,

D'une part,

et

L'association « APAJH du nord » dont le Siège Social est situé au 8 bis rue Bernos à Lille, ayant pour SIRET 303 560 619 000 31 représentée par Madame Karell Sansen, directrice du DIAME.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'une salle de réunion de 45 m2 située à l'étage de l'immeuble sis 66, boulevard Jean Jaurès à 59540 CAUDRY, propriété de la Ville, à l'association APAJH du Nord afin d'accueillir un groupe d'adolescents dans le cadre des accueils collectifs intégrés.

Article 2 : Redevance

La mise à disposition du bâtiment est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée déterminée du 1er janvier 2026 au 24 juillet 2026, mais la collectivité se réserve le droit de mettre fin à la présente convention à tout moment pour des motifs d'intérêt général liés à la bonne gestion du service public ou si l'association ne respecte pas ses engagements. De même l'association pourra dénoncer cette convention si elle ne souhaite plus occuper les locaux pour quelque motif que ce soit. Cette dénonciation se fera par lettre recommandée avec A.R. avec préavis de trois mois.

Article 4 : Conditions de jouissance

L'association « APAJH du nord » devra respecter toutes les règles en matière de sécurité et d'hygiène pour l'accueil des personnes. Elle veillera à la garde et la conservation des locaux mis à sa disposition.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE

De plus les activités exercées par l'association « APAJH du nord » dans le bâtiment visé par cette convention devront être conformes à ses statuts et ne devront pas être contraires aux bonnes mœurs ou troubler l'ordre public.
Les jours et horaires de l'utilisation des locaux sont les suivantes :
Le lundi et mardi de 9h à 17h30
Le mercredi de 9h à 12h
Le jeudi de 9h à 16h
Le vendredi de 9h à 12h

Article 5 : Assurances
L'association «APAJH DU NORD » souscrira toutes les assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité civile et les risques d'occupation des locaux.

Article 6 : Répartition des charges
La collectivité s'engage à mettre à disposition de l'association les locaux sis à l'étage du 66 boulevard Jean Jaurès à CAUDRY à titre gratuit..
La commune de Caudry assumera toutes les obligations incombant au propriétaire d'un immeuble et en particulier les grosses réparations.
Elle prendra également à sa charge les dépenses afférentes aux répartitions locatives et à l'entretien courant des locaux.
Pour toute demande d'intervention des services municipaux, l'association sera tenue de prévenir ces derniers par courrier ou note de service.

Article 7 : Transformations
Toute transformation ou amélioration de l'immeuble souhaitée par l'association devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de la commune.

Article 8 : Modification de la convention
Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant de celle-ci.

Article 9 : Dissolution
En cas de dissolution de l'association, la présente convention sera aussitôt déclarée caduque.

Fait à CAUDRY, le en deux exemplaires originaux.
Signature des parties précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Pour la Commune de Caudry,

Le Maire,
Conseiller Département

Frédéric BRICOUT

Pour l'Association APAJH DU NORD,

La Directrice du DIAME,

Karell SANSEN

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL091225_Q11**
Objet :	**Convention de mise à disposition gratuite d?une salle de réunion située dans les locaux du 66 boulevard Jean Jaurès à Caudry au profit de l?association « APAJH du Nord » ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL091225_Q11.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	668.7 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Q11.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20251209-DEL091225_Q11-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	770.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h23min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h44min44s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	15 décembre 2025 à 15h44min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h45min10s	Reçu par le MI le 2025-12-15